



ALGERIA

Discours

de Monsieur LARBI DJACTA

**Conseiller à la Mission Permanente d'Algérie
auprès des Nations Unies**

devant

**la Commission de la Population
et du Développement**

sur le point 5 de l'ordre du jour intitulé :

« Promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ».

New York, le 25 Avril 2012

Monsieur le Président,

Par ma contribution à ce débat, j'aimerais apporter à l'attention de cette Commission les avancés et les progrès réalisés par mon pays, dans le domaine de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence Mondiale sur la population, tenue au Caire en septembre 1994.

Au cours de la dernière décennie, tirant profit d'une dynamique de stabilisation sociale et d'une restauration progressive de la cohésion nationale, une Stratégie Nationale de développement est mise en œuvre reposant sur les deux piliers que sont la croissance économique et la promotion du développement humain.

J'illustre par chiffres et indices à l'appui, les actions et mesures prises aux termes de cette stratégie en faveur de la prise en charge, et dans une perspective à long terme, des besoins et problèmes des futures générations d'adolescents et de jeunes des deux sexes, tout en mettant l'accent sur l'ampleur et profondeur des mutations socioculturelles opérées dans la société algérienne durant ces deux dernière décennies.

Monsieur le Président,

Mon intervention focalisera, dans l'ordre, sur les axes suivants : 1^{èremt} l'éducation et l'égalité des sexes; 2^{èment} la santé et 3^{èment} l'emploi.

Faisant ainsi, je tiendrai compte de la problématique posée par ce débat thématique, à savoir, je cite : « *Comment la mise en œuvre du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, en particulier les objectifs concernant les jeunes et les adolescents, contribue au développement des capacités humaines nécessaires à la promotion d'une croissance économique durable et équitable* » ?

I- Education et Egalité des sexes :

Monsieur le Président,

L'Algérie a fait de ce thème une de ses toutes premières priorités dès son accès à l'Indépendance en 1962. C'est ainsi que dans l'objectif d'éradiquer l'analphabétisme et de fonder une société moderne capable de se prendre en charge que notre pays a consacré dans ces premiers textes fondamentaux et règlementaires les principes de *démocratisation, généralisation et gratuité* de l'enseignement. Ces principes ont été reconfirmés et réitérés dans la loi d'orientation sur l'éducation nationale, promulguée en 2008. Il s'agit, en substance, de :

- la garantie du droit à l'éducation,
- du caractère obligatoire de l'enseignement fondamental jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- la garantie de la gratuité de l'enseignement dans les établissements publics ;
- la garantie de l'égalité des chances pour l'accès à l'enseignement.

Cette politique, après un cinquantenaire du recouvrement de notre indépendance, a bel et bien apporté ses fruits. Je noterai que le Taux net de scolarisation dans le primaire (de 6 à 16 ans) pour 2010 est de 95,11% avec parité entre filles et garçons. Alors que ce taux était de 90,67 % en 2000 (avec 93,07 % pour les garçons contre 88,19% pour les filles).

Le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 ans est passé de 43% en 1966 à 97,96% en 2010. Ce taux, qui est un des indicateurs scolaires les plus significatifs, place l'Algérie, selon le 2^{ème} Rapport National sur les objectifs du Millénaire pour le Développement, au même niveau que certain pays développés. Ce qui signifie que l'objectif de « l'Education Pour Tous » relatif à la scolarisation et l'OMD 2 ont été atteints.

Je signale, également, l'évolution considérable et continue que connaissent les paliers supérieurs de l'enseignement (lycée, éducation professionnelle, université, graduation et post graduation) en matière de parité. Ainsi, à titre d'exemple, pour la période 1998-2008, **le rapport filles/garçons** (nombre de filles pour 100 garçons) est passé de 121 à 140 au niveau du secondaire ; de 96 à 140 dans l'enseignement supérieur. Cette évolution est en encore plus marquée dans le cycle post gradué avec 93 filles pour 100 garçons en 2008 contre seulement 49 en 1998.

Cette irruption massive de l'élément féminin dans le système éducatif, en particulier dans l'enseignement supérieur, est, certes, annonciatrice de profondes recompositions sociales. Ces apports en matière d'éducation ont, également, eu un effet indéniable sur l'évolution démographique, surtout que les jeunes générations affichent une réelle préférence pour le mode de vie moderne. Enfin, même la primauté de l'élément masculin dans la conduite des affaires publiques (jadis son bastion quasi exclusif) est bel et bien remise en question par le challenge des générations de cadres féminins formées par l'école et l'Université algérienne.

Ces changements, ont induit aux fils des ans, une amélioration nette et perceptible des conditions générales de vie des nouvelles générations, en particulier celle de la jeune féminine. Donc la mise en œuvre des recommandations du chapitre 6 de l'ICPD ainsi que des OMD 2 et 3 sont, et restent, au cœur de notre action.

Monsieur le Président,

I- la Santé :

Avant d'exposer les réalisations de mon pays dans ce domaine, il me paraît utile de faire une brève rétrospective sur les recommandations spécifiques du chapitre 7 du Programme d'action de l'ICPD relatives aux besoins particuliers des adolescents et jeunes, notamment ceux du sexe féminin, en matière de procréation, de santé génésique et de planification familiale. Tout en ayant, à l'esprit qu'elles ont été, essentiellement reprises par quelques uns des Objectifs du Millénaire du Développement (les OMD n° 4, 5 et 6),

Il s'agissait, en substance, d'inciter les pays à mettre en place des programmes et des mécanismes [impliquant tous les concernés : Parents, Familles, Gouvernements, Collectivités, Etablissement Religieux, Systèmes d'Education, Médias, et autres] pour orienter, former,

accompagner et prendre en charge, dans tous ses aspects, les besoins de cette couche vulnérable de la société en matière : de santé reproductive des adolescentes et jeunes femmes, de planification familiale et de protection des maladies sexuellement transmissibles, en particulier le sida.

Monsieur le Président,

S'agissant d'une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics de mon pays, d'énormes efforts ont été consentis, tout au long de ces vingt dernières années, à ce volet important de la santé publique.

La prise en charge des problèmes de santé et santé procréative des jeunes dans tous ses aspects, a conduit l'Etat à la mise en place des conditions techniques et organisationnelles nécessaires pour : améliorer la santé maternelle, garantir l'accès, de tous, aux services de santé et de médecine procréative, renforcer la planification familiale et combattre les maladies sexuellement transmissibles.

Les quelques indicateurs, ci-après, nous permettront de juger les avancées enregistrées ce domaine.

En matière de santé maternelle, le Taux de mortalité maternelle (TMM) est retombé de 230 pour 100.000 naissances en 1989 à 86,2 en 2008. Avec la projection des autorités d'atteindre l'objectif fixé pour 2015 qui est de 57,5/100.000.

La couverture sanitaire des femmes a connu une amélioration des plus significatives. Ainsi, à titre d'exemple, le taux d'accouchement en milieu assisté est passé de 76% en 1992 à 97,2% en 2009. Quant au taux de suivi prénatal (nombre de femme/100 ayant effectué au moins une consultation prénatale), il a atteint en 2006 les 90.2% alors qu'il n'était que de 58% en 1992.

En matière de planification familiale et d'accès à la santé procréative, notamment pour les jeunes femmes, je signale l'évolution des programmes d'espacement des naissances vers l'adoption des méthodes et pratiques contraceptives. Déjà en 2006, l'utilisation de la contraception se situait dans les 61% ce qui représente une évolution socioculturelle considérable. Tous les actes et produits contraceptifs sont dispensés gratuitement dans le secteur public et sont remboursés à 100% pour ceux délivrés dans le secteur privé.

Le Taux de Fécondité Générale a connu une chute sensible chez les 15-29 ans. Ainsi sur la période 1992 – 2006, on est passé de 21 enfants pour mille femmes à 4,4 pour les 15-19 ans ; de 143 à 51,3 pour les 20-24 ans et de 243 à 111,1 pour les 25-29 ans.

Cette évolution spectaculaire est l'un des fruits de l'accès généralisé des filles à l'éducation, du travail de proximité et de la politique nationale en matière de santé et de planification familiale.

Pour la protection des maladies sexuellement transmissibles, en particulier le sida, l'Algérie qui affiche un profil épidémiologique bas, avec, à titre d'exemple, une séroprévalence de l'ordre de 0.1%, s'est largement investie en matière de prévention. Des actions spécifiques ciblent les

jeunes dans le cadre de la santé génésique et des programmes de santé des adolescents. La prévention de la population scolaire et universitaire est assuré par des dispositifs multisectoriels avec la participation du mouvement associatif notamment l'alliance thématique avec ONUSIDA. Dans cette même logique de prévention, l'on a procédé à l'ouverture de 61 *Centres de dépistage anonymes et gratuits* à travers tous les départements territoriaux du pays.

Le dispositif institutionnel de prise en charge a été, quant à lui, considérablement renforcé avec :
- la création de l'Agence Nationale du Sang,

Dans le cadre de ses engagements internationaux notamment, la Déclaration du Millénaire pour le Développement, la Déclaration d'engagement de l'UNGASS sur le VIH/sida et l'Accès Universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien, l'Algérie a adopté son Plan National Stratégique de lutte contre les IST/VIH/sida (PNS). Ce PNS s'est traduit par :

La mise en place d'un organisme national de coordination de la riposte nationale au sida, à représentation large, décentralisée et multisectorielle et un système unique et commun de suivi et d'évaluation,

Le renforcement des interventions de prévention des IST/VIH/sida, de promotion du dépistage volontaire et de prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH dans le cadre de « l'Accès Universel ».

Monsieur le Président,

III- l'Emploi :

Suite à un investissement massif dans l'éducation des jeunes et un engagement ferme pour l'amélioration de leurs conditions de vie, l'Algérie n'a cessé de redoubler d'efforts pour venir à bout du problème du chômage qui touche largement cette catégorie de la population active.

L'action menée durant ces deux dernières décennies en matière de promotion de l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, et de lutte contre le chômage, a réalisé un progrès significatif dans ce domaine. Avec une moyenne annuelle de 200.000,00 nouveaux arrivés sur le marché du travail depuis la fin des années quatre-vingt-dix, le taux de chômage qui était supérieur à 30% au début de ce millénaire a été ramené à moins de 10% en 2011.

Ainsi, par le biais de ses agences et mécanismes de promotion de l'emploi (ANEM- ANSEJ- CNAC), le Gouvernement algérien s'est lancé, en faveur des jeunes, dans la promotion de la micro-entreprise, de l'emploi salarié et de l'intermédiation sur le marché du travail.

S'agissant du financement des projets et de la promotion de la micro-activité, en faveur des jeunes, les dispositifs y afférent ont contribué depuis leur mise en place à la création de 222.453 micro-entreprises qui ont généré 570.406 emploi direct.

Pour la promotion de l'emploi salarié, les améliorations introduites, en 2011, sur le Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle ont permis l'insertion de 660.810 jeunes primo demandeurs d'emploi, contre 273.141 insertion en 2010 soit un accroissement de 142%. Au total 1.375.865 insertions ont été réalisées depuis le lancement en juin 2008.

Monsieur le Président,

Cet ensemble de politiques a entraîné une amélioration sensible du niveau de développement humain. L'indice consacré (IDH) est passé de 0,602 à 0,677 entre 2000 et 2010 permettant de maintenir, sinon d'accélérer, la dynamique de rattrapage en situant l'Algérie dans la catégorie des pays à développement humain élevé suivant la critériologie des Nations-Unis.

De telles avancées ont été permises par la mise en œuvre d'une politique économique visant, d'une part, à développer les capacités productives de la nation et mettre celles-ci au service de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté et, d'autre part, à pérenniser le processus de développement humain dans une économie comme l'Algérie où la croissance économique et l'emploi sont appelés à être moins dépendants des ressources naturelles. La promotion et la protection des jeunes et des femmes représente, pour nous, l'avenir.

Je vous remercie